

# CADRE D'EMPLOIS DES INGÉNIEURS EN CHEF

Statut particulier : [décret n° 2016-200 du 26 février 2016](#)

Échelonnement indiciaire : [décret n° 2016-202 du 26 février 2016](#)

## INGÉNIEUR EN CHEF

Échelon	Élève	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Indices Bruts	395	461	525	574	623	665	713	782	862	912	977	1015
Durée de carrière	1 a	1 a	1 a	1 a 6 m	1 a 6 m	2 a	2 a	2 a	2 a 6 m	3 a	3 a	

## INGÉNIEUR EN CHEF HORS CLASSE

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8
Indices Bruts	762	842	812	977	1027	HEA (1)	HEB (1)	HEB (1) Bis (1)
Durée de carrière	1 a 6 m	1 a 6 m	2 a	2 a	2 a 6 m	3 a	4 a	

\* Accessible au choix après inscription sur un tableau d'avancement

(1) Au-delà de l'indice brut 1021, chaque échelon correspond à un groupe de rémunération hors échelle, comportant chacun 3 chevrons. Les traitements afférents à chaque chevron sont attribués après un an de perception effective du traitement correspondant au chevron immédiatement supérieur

## INGÉNIEUR GÉNÉRAL

Échelon	1	2	3	4	5	Classe exceptionnelle*
Indices Bruts	1027	HEA (1)	HEB (1)	HEB bis (1)	HEC (1)	HED (1)
Durée de carrière	3 a	3 a	3 a	3 a		

\* Accessible au choix après inscription sur un tableau d'avancement

(1) Au-delà de l'indice brut 1027, chaque échelon correspond à un groupe de rémunération hors échelle, comportant chacun 3 chevrons. Les traitements afférents à chaque chevron sont attribués après un an de perception effective du traitement correspondant au chevron immédiatement inférieur